

Note n° 132 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 28 août 2025

Numéro spécial : les annonces de Bayrou

Les personnes en retraite subissent principalement 4 mesures : la suppression de l'abattement de 10 % pour « frais professionnels » au profit d'un abattement forfaitaire à 2 000 euros, le gel des pensions de retraite, le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG, et enfin le gel de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Elles subissent également la régression des services publics et du système de santé (doublement des franchises médicales, révision du statut des ALD), que les personnes âgées utilisent davantage que la moyenne de la population.

L'abattement de 10 %

Le Premier ministre souhaite remplacer, dans le calcul de l'impôt sur le revenu « l'abattement de 10 % pour frais professionnels » des retraités par un forfait de 2 000 €. Le 1^{er} ministre commence par mentir pour mieux faire passer cette régression, il sait très bien que ces 10 % d'abattement ne correspondent en rien à des « frais professionnels » que des personnes en retraite ne peuvent pas avoir puisqu'elles sont « sans profession ». Ces 10 % sont historiquement, depuis 1978, la contrepartie des possibilités de fraude fiscale ouvertes aux titulaires d'autres revenus. Dans le Code Général des Impôts, la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels des traitements et salaires des salarié-es est l'article 83, l'abattement de 10 % pour les pensions est l'article 158, personne ne peut les confondre ! Le 1^{er} ministre annonce qu'il va « parler vrai » et il énonce et amplifie une fausse information !

En plafonnant « l'avantage » à 2 000 euros chaque année (au lieu de 4 321€ en 2025), le 1^{er} ministre décide d'augmenter l'impôt sur le revenu des personnes qui perçoivent plus de 20 000 euros de pension par an, soit plus de 1 666 euros par mois.

Combien de personnes seraient touchées ? Selon les calculs de Pierre Madec, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), (à voir en cliquant [ici](#)) :

- Rien ne changerait pour la moitié des pensionnés, les plus modestes, puisqu'ils ne sont aujourd'hui pas imposables.
- 1,5 million de ménages verraient leur impôt baisser, dont 1 million appartiennent à la moitié de retraités la plus aisée en termes de niveau de vie. Ce sont surtout (2/3) les couples ne comptant qu'une seule personne en retraite qui y gagnent. C'est le cas lorsque l'autre personne du couple a une baisse, une stagnation ou une augmentation du revenu inférieure à l'inflation.
- 5,2 millions de ménages connaîtraient une augmentation de leurs impôts, pour la plupart des retraités seuls faisant partie des 30 % les plus aisés. Une partie d'entre eux ne payaient pas d'impôts, et perdent des exonérations (taxe d'habitation, certains services publics), des prestations versées sous conditions de revenus et autres avantages sociaux (tarifs sociaux, chèques énergie, tarifs de transport réduits, aides au logement, etc.)

En euros, les retraités plus aisés seraient davantage mis à contribution, sachant que, pour ce gouvernement, un retraité « aisé », ça commence à 1 700 euros de pension par mois !

En niveau de vie, l'effort est plus important pour le bas et le milieu de l'échelle, moins douloureux pour les revenus plus élevés.

Voir la partie en bleu clair des deux graphiques ci-dessous, en euros et en niveau de vie.

Selon Pierre Madec, « sur le plan budgétaire, l'introduction de l'abattement forfaitaire entraînerait une baisse d'impôt de l'ordre de 300 millions d'euros pour les ménages gagnants, contre une hausse de 1,1 milliard d'euros pour les perdants, soit un solde net de l'ordre de 800 millions d'euros de recettes fiscales pour l'État ».

Année blanche

Le Premier ministre a annoncé l'austérité « *l'État se fixe comme première règle de ne pas dépenser davantage à l'euro près en 2026 qu'en 2025, à l'exception de l'augmentation de la charge de la dette et des dépenses supplémentaires pour le budget des armées* ». Cette « année blanche » s'ajoute au remplacement de l'abattement de 10 % par un forfait. Elle devrait « économiser » 7,1 milliards d'euros, avec le gel des pensions (3,7 milliards d'euros), le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG (1,4 milliard d'euros), le gel de l'Aspa, l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

L'année blanche frappe essentiellement les retraités (3,7 milliards sur les pensions de retraites) et les pauvres (1,3 milliard de gel des prestations sociales), selon l'Institut des politiques publiques (IPP). Pierre Madec (OFCE) confirme : « *En pourcentage du niveau de vie, ce sont bien les ménages les plus modestes qui verraient leur revenu le plus réduit par une année blanche* ».

Le gel des pensions de retraite devrait entraîner une perte de revenu disponible de l'ordre de 3,7 milliards d'euros pour les ménages comptant au moins un retraité.

Les graphiques ci-dessous montrent les conséquences (barres en bleu foncé) :

- **En euros**, le premier graphique confirme l'intuition : la perte est proportionnelle au montant de la pension.
- **En % de niveau de vie**, le deuxième graphique montre un écart faible, les 10 % les plus démunis perdent 0,72 % de leur niveau de vie, les autres déciles perdent au maximum 1,03 % et le dernier décile, les plus aisés, perdent « seulement » 0,77 % car leur abattement était déjà limité à 4 321 €.

Le gel du barème de l'impôt sur le revenu devrait augmenter les impôts d'environ 400 millions d'euros pour les ménages qui comptent au moins un retraité, sur les 1 200 millions d'euros qu'espère le gouvernement par cette mesure. Le gel toucherait la moitié des ménages comptant au moins un retraité soit 6,7 millions de ménages. La perte s'élèverait au maximum à 0,14 % du revenu, à 120 € par an. Sur les graphiques, les pertes apparaissent en jaune.

Coût total de ces mesures

Au total, l'ensemble de ces mesures devrait réduire de 4,9 milliards d'euros le revenu disponible des ménages comprenant au moins un retraité, soit une baisse de 0,9 % de leur niveau de vie moyen.

En net, ces ménages seraient très largement mis à contribution puisque 90% devraient voir leur niveau de vie réduit par les mesures annoncées contre seulement 5 % de ménages gagnants. Bien entendu, ces effets seront très inégalement répartis, en fonction à la fois du niveau de vie et de la composition des revenus de chaque ménage.

Sur les graphiques, il apparaît que les couples ne comptant qu'un seul retraité sont quasiment les seuls à gagner à la mise en place des mesures étudiées. Au contraire, les retraités seuls ou en couple devraient quasiment tous enregistrer des pertes de revenu disponible en 2026 du fait des mesures annoncées. Le gros des pertes s'expliquerait par le gel des pensions mais la mise en place du nouvel abattement réduirait tout de même le revenu disponible des retraités les plus aisés.

En euros, ces pertes seraient croissantes avec le revenu des ménages, allant de 100 euros environ pour les retraités seuls appartenant aux 10 % de retraités les plus modestes à près de 1 000 euros pour les couples de retraités appartenant aux 10 % de retraités les plus aisés.

Les retraités seuls et dont le niveau de vie est supérieur à la médiane des retraités seraient les plus pénalisés par la mise en place de l'abattement forfaitaire, ces foyers fiscaux bénéficiant aujourd'hui d'un abattement maximum de l'ordre de 4 300 euros, réduit mécaniquement à 2 000 euros par la mesure.

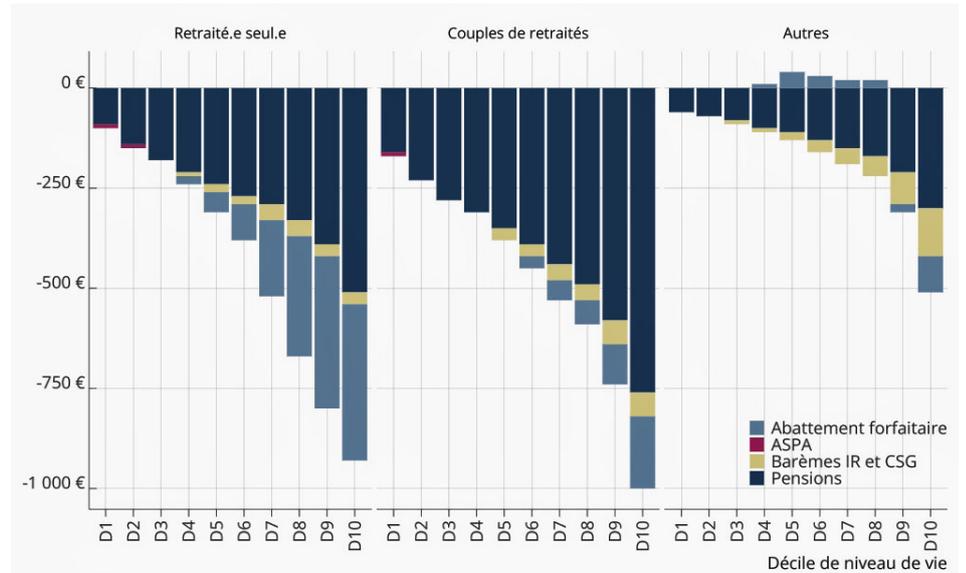
Rapportées à leur niveau de vie, pour les retraités seuls, les pertes devraient être croissantes avec le niveau de vie exception faite des 10 % les plus aisés relativement protégés par la part de revenu financier dans leur revenu disponible. Les couples comptant 2 retraités verraient leur niveau de vie amputé de l'ordre de 1 % quelques soit leur décile d'appartenance. Pour les autres couples comptant uniquement un retraité, cet impact serait réduit à - 0,4 % environ.



Les graphiques

Perte en euros, par décile de niveau de vie et composition familiale : retraité·e seul·e ; couple de retraité·es ; couple dont une seule personne est en retraite (nommé autres).

D1 : Décile 1, soit les 10 % les plus pauvres de la population.
 D2 : Décile 2, soit entre les 10 et les 20 % les plus pauvres.
 D10 : Décile 10, soit les 10 % les plus riches de la population.



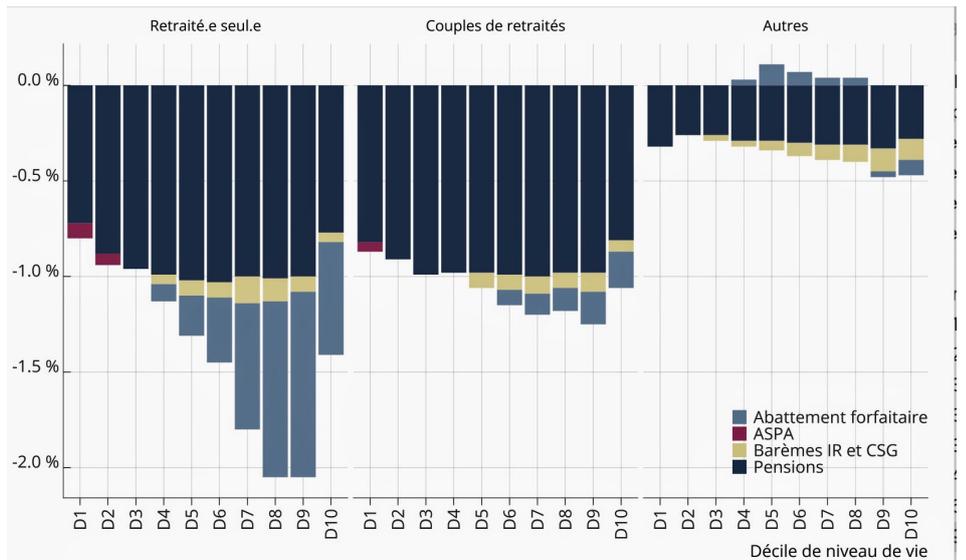
Champ : France métropolitaine, ménages comptant au moins une personne retraitée et dont le revenu disponible est positif.

Lecture : Les retraités seuls appartenant aux 10% de retraités les plus pauvres devraient voir leur revenu disponible amputer de l'ordre de 100 euros du fait de l'adaptation des ménages dont 90 euros du fait du gel des pensions de retraites.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2021 (actualisée 2023) ; Cnaf-Drees-Insee, modèle Ines 2023, calculs OFCE.

Perte en % de niveau de vie, par décile de niveau de vie et composition familiale : retraité·e seul·e ; couple de retraité·es ; couple dont une seule personne est en retraite (nommé autres).

Lecture : les retraité·es seuls appartenant aux 10 % de retraité·es les plus pauvres devraient voir leur revenu disponible amputer de l'ordre de 0,8 % du fait de l'adaptation des ménages, dont 0,7 point du fait du gel des pensions de retraites.

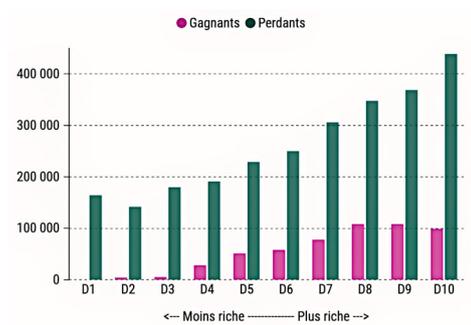
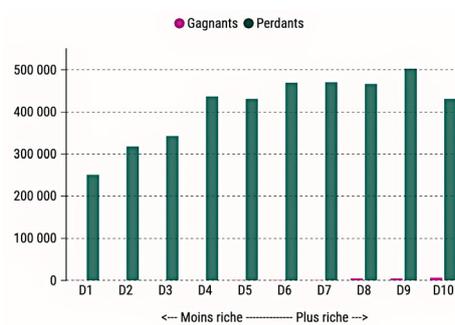
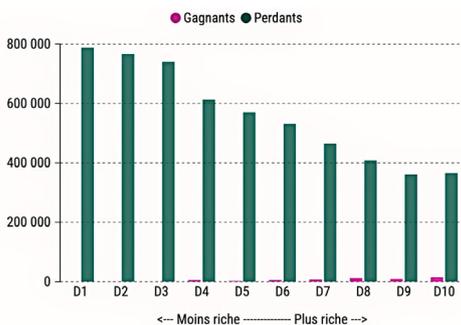


Nombre de retraités impactés par les mesures, par décile de niveau de vie et composition familiale

Gagnants et perdants pour un retraité seul

Pour un couple de retraité·es

Pour un couple avec un·e seul·e retraité·e



Les autres mesures concernant l'ensemble de la population s'ajoutent !

Le gouvernement vise large : 20,8 milliards d'euros d'économies sur les dépenses (État, opérateurs, collectivités locales et dépenses sociales), 15,9 milliards de recettes et de taxes nouvelles (dont 2,3 milliards pour la lutte contre les fraudes) et 7,1 milliards liés à l'année blanche.

L'État – c'est-à-dire les fonctionnaires, sauf les militaires – contribuera à hauteur de 10 milliards d'euros : gel des dépenses publiques en valeur, suppression de 3 000 postes, non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois, évolution salariale limitée à l'ancienneté.

Les malades ? 5,5 milliards de coupes dans la santé. Les collectivités locales ? 5,3 milliards.

Les plus modestes ? Les minima sociaux et les tranches d'impôt sur le revenu ne seront pas revalorisés à hauteur de l'inflation. De toutes ces non-revalorisations, le gouvernement attend une économie de 7,1 milliards.

Les entreprises ? L'exécutif renonce à renouveler en 2026 la contribution exceptionnelle demandée en 2025, qui avait rapporté près de 8 milliards. Motif invoqué : la compétitivité. Curieuse conception de l'équité. D'autant que le Premier ministre a promis en échange... un vague chantier de simplification administrative et une réduction « de quelques milliards » sur les 211 milliards d'aides aux entreprises. Un effort tout à fait symbolique, dans un océan de subventions rarement évaluées.

Et les plus riches ? Presque rien. Le Premier ministre martèle que « l'effort de la nation se doit d'être équitable », mais se contente d'évoquer la création d'une « contribution de solidarité » pour « faire participer à l'effort national les plus hauts revenus » en précisant sa volonté de « lutter contre l'optimisation abusive des patrimoines non productifs ». Il évoque donc vaguement une contribution sur les hauts revenus et une lutte contre les schémas agressifs d'optimisation fiscale. On parle d'un rendement d'un peu plus d'un milliard d'euros. Soit moins de 0,1 % du patrimoine cumulé des 500 premières fortunes françaises, évalué à 1 228 milliards par Challenges en 2025. On a vu plus ambitieux. S'il y a des économies à faire, c'est sur les 211 milliards d'aides publiques (calcul effectué par le Sénat) versées sans contreparties aux entreprises. S'il y a des recettes à augmenter, il faut s'attaquer aux profits : 133 milliards de bénéfices du CAC 40 et 70 milliards de dividendes versés aux actionnaires.

Les personnes en retraite peuvent être impactées par d'autres mesures annoncées par le Premier Ministre : contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, niches fiscales, gel des autres prestations sociales, ... Par exemple, le graphique montre en rouge la perte de l'ASPA pour les bas revenus.

En outre, les ménages retraités sont pénalisés par d'autres mesures de réduction des dépenses publiques comme par exemple les efforts programmés sur les dépenses de santé dont ils sont les premiers bénéficiaires (doublement des franchises médicales, et la révision du statut des ALD). Les « économies » imposées aux collectivités territoriales se traduiront par des reculs de services publics.

Pétition des 9 organisations de retraitées et retraités. Pour signer en ligne, cliquer [ici](#).



NON À LA SUPPRESSION de L'ABATTEMENT FISCAL DE 10% POUR LES RETRAITÉ-ES

NON À UNE NOUVELLE ANNÉE BLANCHE, REVALORISATION DE TOUTES LES PENSIONS

NON À L'AUGMENTATION DE LA CSG

ÇA SUFFIT !

Les retraité-es ne sont ni des nanti-es, ni des vaches à lait.

Depuis plusieurs semaines, le patronat et le gouvernement multiplient les déclarations dans la presse pour convaincre l'opinion publique de la nécessité de supprimer l'abattement fiscal de 10% sur les revenus des retraité-es.

Cet abattement, contrairement aux affirmations mensongères du président du Medef, qui l'a jugé « contre nature » et « aberrant », ne doit pas être confondu avec la déduction fiscale forfaitaire dont bénéficient les actifs et les actives au titre des frais professionnels.

Il a été mis en place en 1978 pour alléger la charge fiscale des retraité-es qui, contrairement à certaines catégories de non salarié-es, ne risquaient pas de faire des sous-déclarations.

Si le gouvernement persiste dans cette voie, près de 50% des retraité-es seraient pénalisé-es en voyant leur taux d'imposition augmenter, en devenant éventuellement imposables. Dans tous les cas, cela aura aussi des incidences sur les taux de CSG et sur les droits calculés selon le revenu fiscal de référence.

Depuis l'arrivée de M. Macron au pouvoir, ils ont déjà perdu au moins 6% de pouvoir d'achat et pour certain-es jusqu'à 7% du fait de la non-indexation des retraites sur l'inflation et de l'augmentation de la CSG.

Ça suffit ! Les retraité-es ne sont ni des nanti-es, ni des vaches à lait.

Les soussigné-es exigent du gouvernement :

- Le maintien de l'abattement de 10%
- La non-augmentation de la CSG
- La revalorisation de toutes les pensions, au moins au niveau de l'inflation.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE